

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 543

présenté par  
M. Hetzel et M. Reiss

-----  
**ARTICLE 22**

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« , et qui en informe l'établissement dans les trente jours calendaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin que cette disposition puisse s'appliquer, il convient de donner un délai et une obligation de réponse de la part de l'administration.